



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

-----  
Séance du 05 Décembre 2024 – 14 H 30

-----  
Date de la convocation : 28 Novembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 32

L'An 2024, le 05 Décembre à 14 H 30, les membres du Comité Syndical élus par les conseils communautaires des EPCI membres se sont réunis au Pôle Tertiaire intercommunal, 43 rue Cambrésienne à Avesnes-sur-Helpe sur la convocation qui leur a été adressée et sous la présidence de M. Alain DELTOUR.

**Etaient présents** : M. DELTOUR, M. VILLAIN, M. DUMON, M. DUFRENNE, M. ETEVE, Mme WATREMEZ, M. DUCANCHEZ, M. LIBERT, M. TELLIER, M. ROYAUX, M. QUINZIN, M. RICHARD, Mme NOIRMAIN, M. BAUDRY, M. SERET, M. COURET, Mme MONIER, M. BURY, Mme DESMARCHELIER, M. JUSTICE, M. NAVARRE, M. DUPIRE.

**Absents ayant donné pouvoir** : M. SEGUIN (à M. DELTOUR), M. HIRAUX (à M. BURY), Mme SELLIER (à M. BAUDRY), M. ERLEM (à M. DUPIRE), M. MONNIER (à M. QUINZIN).

**Absents** : Mme CATTELOT, M. DEHEN, M. BETTIGNIES, M. GARY,

**Absents excusés** : M. VIN.

-----  
**Objet** : Engagement des dépenses d'investissement 2025.  
-----

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement suivantes dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 avant le vote du budget primitif 2025.

<b>Article 2158 (Opération n°37)</b> : Autres installations, matériel et outillage technique	6 250 €
<b>Article 2051 (Opération n°70)</b> : Concessions et droits similaires	2 000 €
<b>Article 2158 (Opération n°70)</b> : Autres installation, matériel et outillage technique	3 750 €
<b>Article 21828 (Opération n°70)</b> : Autres matériels de transport	7 500 €
<b>Article 21838 (Opération n°70)</b> : Matériel de bureau et informatique	1 250 €
<b>Article 2188 (Opération n°70)</b> : Autres	1 250 €
<b>Article 2128 (Opération n°74)</b> : Autres agencements et aménagements de terrains	10 000 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'autoriser le Président, s'agissant des dépenses d'investissement, à les engager, liquider et mandater dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 avant le vote du budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
A. DELTOUR

Publié sur le site internet le 12 Décembre 2024

Envoyé en préfecture le 12 Décembre 2024

Reçu le 12 Décembre 2024

Identifiant de télétransmission : 059-200043701-20241212-05122024\_17-DE